

## Délibération du Conseil Municipal

D.2022-29

ACTE : 7.1.2

### Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO,  
MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,  
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADOE

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 9    Nombre de votants : 14

#### ❖ OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif **2022** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 04 Mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :    78 589 €

Dépenses et recettes d'investissement :    293 900 €

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VOTE** : le budget de l'exercice **2022** présenté par Monsieur François LE MOING, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de :
  - Fonctionnement à : 78 589 €
  - Investissement à : 293 900 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING